

auditoire particulièrement intéressant et intéressé à nos problèmes dans le domaine des relations fédérales-provinciales. C'était lors du banquet de clôture du deuxième centenaire du Collège de Montréal, à l'hôtel Windsor.

Je fais grâce à la Chambre des remarques préliminaires, et j'en arrive à certaines idées que j'ai exprimées, à ce moment-là, sur la condition des relations fédérales-provinciales et du partage des juridictions.

Je disais, entre autres, que . . .

L'évolution de la condition humaine et les besoins nouveaux, créés par les progrès scientifiques, demandent cependant une évaluation de nos méthodes d'enseignement et des changements s'adaptant aux besoins nouveaux, comme je suis personnellement en faveur de réformes constitutionnelles éventuelles pour satisfaire les besoins nouveaux et les aspirations bien légitimes de la nouvelle génération.

D'aucuns se déclarent contre les réformes constitutionnelles trop drastiques, en faisant état d'une évolution lente mais progressive; d'autres sont plus en faveur d'un statut particulier pour toutes les provinces, mais que certains réclament à grands cris pour la province de Québec, tout au moins.

Pour ma part, je crois qu'après une évaluation sérieuse de la conjoncture politique actuelle, de nos textes constitutionnels, et des besoins présents et futurs, il y aura lieu de faire des changements majeurs, tant à l'esprit qu'à la lettre de la constitution canadienne.

Après cent ans, il n'y a plus l'ombre d'un doute que la province de Québec est devenue la patrie des Canadiens d'expression française, et qu'à ce titre, elle se doit de donner à ses citoyens d'expression française toutes les meilleures conditions d'existence et de développement possibles, sans pour autant oublier le fait qu'il y a d'autres canadiens d'expression française disséminés dans le reste du Canada...

Mais après cent ans, il n'y a aucun doute que les provinces et le Canada auraient intérêt à réévaluer et modifier certains pouvoirs découlant de leur juridiction respective pour satisfaire les besoins d'ordre économique et culturel des Canadiens.

Bref, les provinces pourraient avoir intérêt à céder au gouvernement central, partiellement ou totalement, temporairement ou en permanence, certains pouvoirs découlant de leur juridiction exclusive, et ainsi en est-il pour le gouvernement central envers les provinces.

Et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai souligné le problème prioritaire des relations fédérales-provinciales quant au transfert des juridictions fiscales ou d'autres juridictions, partiellement ou complètement, temporairement ou en permanence. Je prends, par exemple, le problème des valeurs mobilières, des différentes commissions de valeurs mobilières. Il y a cent ans, ce secteur de notre économie était presque inexistant et maintenant on en est rendu au point où le commerce des valeurs mobilières a pris une importance capitale.

C'est un problème de juridiction provinciale tandis que, à mon avis, il devrait au moins être de juridiction nationale ou bien sur une base nationale, sinon, de juridiction fédérale.

Eh bien, c'est un exemple que je donne de l'archaïsme de notre constitution qu'il y a certainement lieu d'amender, ce qui ne veut pas dire qu'il faut complètement la changer de a à z.

Maintenant, monsieur l'Orateur, il y a le problème résultant des négociations dites «Kennedy.» Dans un discours, et en fait, un de mes premiers discours à la Chambre, au printemps 1964, j'avais exprimé mon intérêt aux négociations Kennedy qui devaient commencer dans un avenir rapproché.

Je suis un très grand partisan du libre-échange et, au sujet des négociations Kennedy, il serait intéressant de lire ce que le Conseil économique du Canada nous livre dans son quatrième exposé annuel dont nous avons reçu copie, il y a quelques jours seulement. Je ne veux pas en lire un trop long passage, sauf qu'à la page 273, on dit:

Les Canadiens devraient tirer de très grands avantages des réductions générales des entraves au commerce au fur et à mesure qu'elles seront mises en œuvre au cours des prochaines années.

Je constate—je sais que les membres de cette Chambre vont être d'accord—que cette partie qui traite de la série Kennedy des négociations douanières est intéressante.

L'honorable député de Peace River (M. Baldwin) nous en a cité...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Tardif): A l'ordre. Comme il est six heures, la séance est levée jusqu'à 8 heures.

(La séance est levée à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

[Français]

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, je ne prendrai que quelques instants pour terminer les remarques que je faisais au moment de l'ajournement, à six heures.

J'ai beaucoup goûté le discours que l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin) a prononcé en cette enceinte. Cependant, je ne puis admettre totalement les critiques qu'il a faites au sujet du discours de l'honorable ministre des Finances et, particulièrement, lorsqu'il a cité des extraits du 4^e exposé annuel du Conseil économique du Canada. Je félicite au contraire l'honorable ministre des Finances de s'être inspiré largement des conclusions de ce rapport, et avec raison.

En conclusion, monsieur l'Orateur, quant à la proposition de sous-amendement de l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron), je dois dire que ma réaction est que nous devrions étudier le rapport Carter et attendre aussi le Livre blanc du gouver-